

Direction Développement économique, Emploi, Tourisme

Suivi par : S. MEUROT / D. BERGER

## > Crise du COVID-19 : Quelles aides pour mon entreprise ?

Quelle aide ?	Pour qui ?	Par qui ?	En savoir plus
<b>Dispositif d'activité partielle, mobilisable jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2020</b>	> Toutes les entreprises	Ministère du Travail	Retrouvez toutes les conditions de mise en œuvre de l'activité partielle <a href="#">dans ce document</a> Consultez le site web dédié à l'activité partielle <a href="http://activitepartielle.emploi.gouv.fr">activitepartielle.emploi.gouv.fr</a>
<b>Report des échéances sociales et fiscales</b> notamment cotisations URSSAF, impôts (CFE, CVAE, TVA etc.)	> Toutes les entreprises	DIRECCTE	Contactez la DIRECCTE : - Région : <a href="mailto:ara.continuite-eco@direccte.gouv.fr">ara.continuite-eco@direccte.gouv.fr</a> / 04 72 68 29 69 - Isère : <a href="mailto:ara-ud38.activite-partielle@direccte.gouv.fr">ara-ud38.activite-partielle@direccte.gouv.fr</a> Retrouvez <a href="#">le calendrier des principales échéances fiscales pour le mois de mai</a>
<b>Report des échéances de crédit bancaire</b> en mobilisant la Médiation du Crédit	> Toutes les entreprises	Médiation du Crédit	Sollicitez la Médiation du Crédit et <a href="#">déposez un dossier</a>
<b>Plan de soutien d'urgence aux entreprises de la BPI</b> dont octroi de garanties, prolongation des garanties classiques, réaménagement des crédits moyens termes...	> Toutes les entreprises <b><u>Sous réserve de remplir toutes les conditions</u></b>	Bpifrance	Retrouvez l'ensemble des aides aux entreprises impactées mises en place par Bpifrance <a href="#">en cliquant ici</a> ou en appelant le numéro vert 0 969 370 240

<p><b>Fonds National de solidarité</b> comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Volet 1 : Indemnité de 1500 €</li> <li>➤ Volet 2 : Aide complémentaire pouvant aller jusqu'à 5000 € pour les entreprises les plus en difficulté ou menacées de faillite (sous conditions)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ TPE, indépendants, micro-entrepreneurs, professions libérales</li> <li>➤ Hôtels, cafés, restaurants</li> <li>➤ Entreprises du tourisme, de l'événementiel, du sport et de la culture</li> <li>➤ Agriculteurs membres d'un GAEC</li> <li>➤ Artistes-auteurs</li> <li>➤ Entreprises en redressement judiciaires ou en procédure de sauvegarde</li> </ul> <p><b><u>Sous réserve de remplir toutes les conditions</u></b></p>	<p>Etat et Région</p>	<p>Retrouvez toutes les conditions sur le site web <a href="#">Ambition Eco de la Région Auvergne-Rhône-Alpes</a></p> <p>Volet 1 : Formuler votre demande d'aide sur le site <a href="http://impots.gouv.fr">impots.gouv.fr</a></p> <p>Volet 2 : Formuler votre demande sur le site de <a href="#">la Région</a></p>
<p><b>Aide à l'acquisition de dispositif de protection « Plexiglass »</b> sous la forme d'une subvention de 500 €</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Commerces alimentaires et buralistes employant moins de 10 salariés</li> </ul> <p><b><u>Sous réserve de remplir toutes les conditions</u></b></p>	<p>Région</p>	<p>Retrouvez toutes les conditions et déposez votre demande sur le site web <a href="#">Ambition Eco de la Région Auvergne-Rhône-Alpes</a></p>
<p><b>Prêt de la Région Auvergne-Rhône-Alpes</b> à taux zéro, de 10 000 à 100 000 € sur 7 ans</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ TPE, PME, associations ayant une activité économique employant au moins 1 salarié</li> </ul> <p><b><u>Sous réserve de remplir toutes les conditions</u></b></p>	<p>Région et Bpifrance</p>	<p>Retrouvez toutes les conditions sur le site web <a href="#">Ambition Eco de la Région</a></p>
<p><b>Prêt Artisan et Commerçant</b> de 3 000 à 20 000 € sur 5 ans</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Ressortissants CMA ou CCI</li> </ul> <p><b><u>Sous réserve de remplir toutes les conditions</u></b></p>	<p>Région, Banque Populaire Auvergne-Rhône-Alpes et Chambre régionale des Métiers et de l'Artisanat</p>	<p>Retrouvez toutes les conditions d'éligibilité de ce dispositif sur le site web <a href="#">Ambition Eco de la Région</a></p>
<p><b>Fonds d'urgence</b> sous la forme d'une subvention forfaitaire de 5 000 € maximum</p>	<p>Entreprises de moins de 10 salariés et associations des secteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Tourisme et de l'hébergement</li> <li>➤ Culture</li> <li>➤ Événementiel</li> </ul> <p><b><u>Sous réserve de remplir toutes les conditions</u></b></p>	<p>Région</p>	<p>Consultez <a href="#">la fiche d'aide du fonds d'urgence Tourisme et Hébergement</a></p> <p>Consultez <a href="#">la fiche d'aide du fonds d'urgence Culture</a></p> <p>Consultez <a href="#">la fiche d'aide du fonds d'urgence Événementiel</a></p>

<p><b>Disponible prochainement / région - CAPI</b></p> <p><b>Fonds régional d'urgence « Microentreprises et Associations »</b> » avance remboursable de 3 000 à 20 000 €, avec différé de remboursement</p>	<p>➤ TPE, associations employant moins de 10 salariés</p> <p><b>Sous réserve de remplir toutes les conditions</b></p>	<p>Région, Capi et Banque des territoires</p>	<p>Retrouvez toutes les conditions sur le site web <a href="#">Ambition Eco de la Région</a></p> <p>Tel : 0 805 38 38 69</p>
---	---	---	--

Pour toutes questions relatives aux dispositifs d'aide, contactez les chambres consulaires ont été désignées comme interlocuteur de premier rang des entreprises dans cette crise par le Gouvernement :

- Pour les ressortissants de la CCI Nord Isère : cellule de crise Coronavirus joignable au 04 74 95 24 00
- Pour les ressortissants de la CMA Isère : cellule de crise Coronavirus joignable au 04 76 70 82 09 ou par mail [coronavirus@cma-isere.fr](mailto:coronavirus@cma-isere.fr)

Retrouvez toutes les informations en lien avec la crise du COVID-19 sur **le site web CAPI Entreprendre, Rubrique « Actualités », [economie.capi-agglo.fr](http://economie.capi-agglo.fr)**.